Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260925-D202658DP1-DE

Retiers

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT DECISION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS 12 ANS

N° 2026.58DP

Le Maire de la Ville de RETIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 5°

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT la nécessité pour l'association Les copeaux d'abord du Theil de Bretagne de disposer du Parc Expo, pour organiser ses activités hebdomadaires de la pratique du palet.

CONSIDERANT la décision N°2026.29DP en date du 27/05/2026 de mettre à disposition de l'association Les Copeaux d'abord du Theil de Bretagne le hall et le parc expo chaque mercredi soir pour la pratique du palet.

CONSIDERANT la demande de l'association Les copeaux d'abord du Theil de Bretagne de disposer du Parc Expo, en sus de l'autorisation ci-dessus en date du 27/05/2026, le premier vendredi soir de chaque mois.

DÉCIDE

Article 1 : De mettre à disposition de l'Association Les copeaux d'abord du Theil de Bretagne, le Parc Expo (hall + parc extérieur) le premier vendredi de chaque mois de 19h à 23h (en complément de tous les mercredis de 19h à 23h) à compter du 25/09/2026 pour une durée de 1 an pour les activités de palet breton des adhérents.

Article 2 : Conformément à l'article L. 2122-23 - alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera transcrite sur le registre des délibérations de la Commune.

Article 3 : La présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Association Les copeaux d'abord du Theil de Bretagne

et affichée à la Mairie.

Fait à RETIERS, le 25/09/2026
Le Maire,
Thierry RESTIF

Affichée le :
Reçue à la Préfecture le :

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine